

Mandat

Commission créée en avril 2008 et actuellement composée d'une dizaine de personnes.

Une réunion si possible mensuelle.

Les comptes-rendus des travaux ne paraissent plus sur les sites de la paroisse et de l'association (travaux internes, discrétion et sécurité.) mais sont rédigés par le responsable ou une personne déléguée et envoyés aux membres de la commission et au président de l'association

LES MISSIONS DE LA COMMISSION "OBJETS DE CULTE":

-Mettre en place une signalétique cultuelle et culturelle dans les églises pour répondre aux sollicitations des paroissiens et de nombreux visiteurs extérieurs (Lisibilité des œuvres)

-Organiser (ou accompagner) des actions de sensibilisation au patrimoine religieux local. Rencontres ou soirées dans les relais ; réalisation de documents écrits (plaquettes documentaires...), visuels ou sonores (diaporamas...)

-Faire, avec les personnes compétentes, les inventaires précis des objets de culte de la paroisse et, si nécessaire, aider à la restauration de ces objets en partenariat avec les propriétaires (municipalités et(ou)paroisse)

-Favoriser la création de nouveaux objets de culte dans des espaces spécialement adaptés à leur valorisation.

La commission "objets de culte" fonctionne selon les principes énoncés dans le règlement intérieur de l'association. Toutes les décisions et projets importants sont soumis avant application ou réalisation à l'approbation du CA.